

Date de Publication : 24/08/2023

DECISION DU PRESIDENT N° DD_2023-025
 Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :
Extension de l'atelier TIM à Ernée :
Avenants aux marchés de travaux

Le Maître d'ouvrage,

Désignation Lots	Attributaire	Montant HT	Avenant n° 1	Avenant n° 2	Montant total du marché
1 - VRD	LATP 7 Route de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	50 729,50 €			50 729,50 €
2 - Gros Œuvre	SAS HEUDE BATIMENT 27 Avenue de la Libération 53500 ERNEE	203 887,15 €			203 887,15 €
3 - Charpente métallique	DESCHAMPS SA Route de Gorron 53500 SAINT DENIS DE GASTINES	50 941,52 €	- 2 646,66 €		48 294,86 €
4 - Etanchéité	DUVAL ETANCHEITE SARL ZA Le Haut Montigné BP 17012 35370 TORCE	68 659,24 €	- 12 103,00 €	- 2 974,45 €	53 581,79 €
5 - Bardage Métallique	LCB SAS 8 Rue Louis Harel de la Noé 72250 PARIGNE L'EVEQUE	45 500,00 €			45 500,00 €
6 - Menuiserie - serrurerie	BARON SAS 3 Rue des Rouliers 53810 CHANGE	27 439,10 €			27 439,10 €
7 - Electricité	SARL BAHIER PECM 26 Rue de Saint Denis de Gastines 53500 ERNEE	36 460,00 €	4 783,63 €		41 243,63 €
MARCHE GLOBAL		483 616,51 €	-9 966,03 €	-2 974,45 €	470 676,03 €

DECIDE :

Est autorisé l'approbation, par la personne responsable du marché, l'avenant au marché de travaux pour le lot :

- N° 7 Electricité avec l'entreprise Bahier Pecem (Ernée) : Avenants n° 1

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à Ernée, le 08/08/2023

Le Président,
Gilles NIGOT.

